

Trail relais des chapelles – Règlement de course

Mise à jour : 28 / 04 / 2025

Préambule

Le Trail Relais des Chapelles – 56 est organisé par un comité regroupant les paroisses du pays de Lorient et 16 associations de mise en valeur des chapelles sur ce même territoire. Le TRC 56 est à la fois un grand défi sportif et une occasion de rencontre conviviale et spirituelle, qui se marie avec notre patrimoine et nos traditions.

Les concurrents s'engagent à respecter les valeurs défendues par notre association : respect des concurrents, de la nature, des chapelles et de ce qu'elles représentent.

ARTICLE 1 - Organisation

L'entité organisatrice est l'Association diocésaine de Vannes

ARTICLE 2 - Descriptif

Le Trail Relais des Chapelles 56 se décline en 6 formules :

Formule A	Un trail de 72 kms environ à parcourir individuellement partant de la chapelle St Etienne en Cléguer pour rejoindre Lomener via 16 chapelles – départ : 07h
Formule B	Une épreuve en relais sur ce même parcours avec un maximum de 10 relayeurs (H ou F) – départ : 08h30
Formule C	Un trail de 23 kms environ à parcourir individuellement partant de la chapelle notre Dame de Pitié à Guidel pour rejoindre ND de la Garde à Lomener via 4 chapelles – départ 13h
Formule D	Une épreuve en relais sur ce même parcours de 23 km avec un maximum de 4 relayeurs (H ou F) – départ : 14h
Formule E	Une course au départ de la chapelle de St Léonard (Ploemeur) jusqu'à ND de la Garde à Lomener, réservée aux handicapés en joëlette – départ : 15h

Le parcours emprunte des petites routes, des chemins de randonnées communaux et de grande randonnée (GR) sur 7 communes, ainsi que des portions de chemins privés qui ne sont ouvertes que le jour de la course.

Article 3 – Règles de course

Un entraînement adéquat ainsi qu'une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Chaque concurrent devra être en possession du matériel obligatoire (cf article 17).

Le temps maximal de l'épreuve pour être classé est fixé à 10 h30 pour le parcours A et 4 H00 pour le parcours C - toutes pauses comprises -, sous réserve d'avoir respecté certaines barrières horaires intermédiaires, communiquées dans le carnet de route et sur le site web www.trailrelaischapelles56.fr

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts. Les concurrents doivent impérativement repartir des postes de contrôle avant que la barrière horaire ne soit dépassée sous peine de se voir retirer leur dossard et d'être disqualifiés.

Les formules A et C sont réservées aux adultes majeurs.

ATTENTION!! : Sachant qu'un « coureur balai », sera chargé de fermer la course et d'enlever tous marquages (rubalises, panneaux, flèches, etc ...), il serait dangereux et périlleux qu'un concurrent entêté persiste à vouloir continuer sans dossard et malgré sa mise hors course. Dans un pareil cas, l'Organisation décline toute responsabilité auprès du concurrent concerné.

Il est obligatoire de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du coureur et de l'équipe.

L'accent est mis sur le respect des milieux sensibles traversés.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours ou pratiquant du «hors-piste» sera disqualifié et pourra se voir exclure à vie de l'épreuve.

Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets pourront être déposés.

L'inscription des mineurs au TRC56 est soumise à autorisation parentale signée par le tuteur légal.

Règles particulières applicables aux parcours relais

La formule B est ouverte au départ de St Etienne aux équipes de 10 coureurs au plus, âgés de 16 ans au moins à l'exception de l'étape 9 ouverte aux minimes (14 et 15 ans) et aux benjamins (12 et 13 ans). Le témoin sera remis à chaque équipe avant le départ au coureur partant de St Etienne. Les passages de témoin se dérouleront aux chapelles de Bonne Nouvelle (Pt Scorff), ND de Bon Secours, St Laurent, Locamaria, St Michel, ND de Pitié, St Michel, St Jude, St Léonard.

La formule D est ouverte au départ de ND de Pitié aux équipes de 4 coureurs au plus, âgés de 16 ans au moins à l'exception de l'étape 3 (St Jude à St Léonard) ouverte aux minimes (14 et 15 ans) et aux benjamins (12 et 13 ans). Le témoin sera remis à chaque équipe avant le départ au coureur partant de ND de Pitié. Les passages de témoin se dérouleront aux chapelles de St Michel, St Jude, St Léonard, ND de la Garde.

Le respect des conditions d'âge minimum requis pour chaque étape est de la responsabilité des capitaines d'équipes. L'Organisation de course effectuera des contrôles appropriés et se réserve le droit de suspendre la participation d'une équipe si ces dispositions ne sont pas respectées.

Important :

Seuls les transports entre Lomener et les points de départ (St Etienne et ND de Pitié) sont pris en charge.

La mise en place des coureurs d'une équipe relais le long du parcours n'est pas assurée par l'organisation de course. Elle est donc à la charge de chaque équipe, par tout moyen adapté (véhicule, vélo, ...)

Pour être classés, les coureurs d'une même équipe relais (formules B et D) devront se regrouper sur les dernières longueurs du parcours et franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Règles particulières applicables à la formule E

La formule E est ouverte au départ de St Léonard aux personnes en situation de handicap moteur et en fauteuil, assistés si nécessaires d'une équipe de soutien.

ARTICLE 4 -Acceptation du Règlement et de la charte

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce Règlement et à cette Charte par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect des règles de course.

D'éventuelles modifications du règlement pourront être transmises aux concurrents inscrits via leur adresse e-mail.

ARTICLE 5 - Conditions d'admission des concurrents

Chaque coureur inscrit devra pouvoir justifier du respect de l'âge minimum requis, précisé à l'Article 3.

Lors de l'inscription en ligne sur klikego, les informations sont déclaratives et saisies sous responsabilité de chaque coureur, et de leurs parents ou tuteur légal pour les mineurs.

Les inscriptions se feront exclusivement via le site internet KLIKEGO. Celles-ci seront considérées « validées » sous réserve de présentation d'un certificat médical ou d'un Parcours de Prévention Santé valide au jour de la course, et du paiement intégral de celles-ci.

- Le certificat médical devra attester de l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, et dater de moins d'un an.

- Le Parcours de Prévention Santé devra attester de l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, et dater de moins de trois mois. Il est à générer sur <https://pps.athle.fr/>.

- Seront également acceptées les licences fédérales d'athlétisme et de triathlon.

Par le seul fait de leur inscription, les concurrents certifient être en condition physique et morale leur permettant d'effectuer cette épreuve dont ils ont pris connaissance des difficultés.

Sauf avis contraire, les inscriptions sont closes le vendredi veille de la course à 12h00.

ARTICLE 6 - Catégories et Classements

Il sera établi :

- un chronométrage et un classement individuel Hommes et Femmes pour les formules A et C (parcours individuels)
- un chronométrage et un classement des équipes relais pour les formules B et D

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures, minutes et secondes. Dans le cas d'un ex-aequo. **L'avantage sera donné au plus âgé.** Les podiums scratch n'entrent pas dans les classements de catégorie.

ARTICLE 7- Programme de l'épreuve, Carnet de Route, communications

Voir le site trailrelaisdeschappelles.fr. Les concurrents inscrits devront se procurer le Carnet de Route (roadbook) et les éventuelles mises à jour par téléchargement à partir du site de l'épreuve. Aucun Carnet de Route imprimé ne sera délivré aux concurrents. Il fait cependant partie du matériel obligatoire. Téléchargement recommandé sur smartphone.

Toute communication officielle se fera exclusivement à travers le site internet de l'épreuve et par une newsletter via l'adresse Email communiquée à l'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier jusqu'au départ de la 1^{re} course le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou vents très forts) le départ peut être reporté ou annulé, et l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

ARTICLE 8 - Dossards

Les dossards seront distribués le vendredi 25 octobre entre 17 et 20 h salle St Méen à Queven.

Les dossards des dossiers complets pourront être disponibles 1h avant chaque départ à St Etienne et à ND de Pitié sur demande adressée par mail à la direction de course (trail-relais-des-chappelles@laposte.net).

Il ne sera pas distribué de dossard aux coureurs dont le dossier médical ne sera pas complet, qui ne rempliraient pas les conditions d'âge fixées, ou qui n'auraient pas acquitté le forfait d'inscription.

Les capitaines d'équipes relais (formules B et D) devront retirer les dossards pour leurs équipes.

Hormis le cas ci-dessus et celui d'un parent pour son enfant mineur, le retrait de dossard pour autrui n'est

pas autorisé. L'échange de dossards est également interdit.

Toutes les informations pour le retrait du dossard seront disponibles sur le Roadbook téléchargeable sur le site internet de l'évènement.

Au départ et tout au long du parcours, le concurrent devra maintenir visible son dossard, apposé de face à hauteur de la ceinture ou de la poitrine. Le dossard est indispensable afin de pouvoir effectuer les pointages. Sans pointage le concurrent ne sera pas classé.

Les concurrents devront avoir dans leur sac le matériel obligatoire (voir article 17).

ARTICLE 9 - Pointages intermédiaires / postes de contrôle / pointage général

Quelle que soit sa formule de course, chaque coureur devra se faire pointer au passage à l'intérieur de chacune des chapelles. Pour le bon ordre et la sécurité, il est demandé de ne pas courir dans les chapelles,

Le pointage à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve. Un contrôle inopiné des sacs pourra par ailleurs être effectué à tout moment au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Abandon

En cas d'abandon, pour des raisons de sécurité et pour éviter que les moyens de secours ne soient inutilement engagés, le concurrent doit informer l'organisation par téléphone (n° fourni sur le dossard et le carnet de route). L'organisation pourra mettre en place son rapatriement si le coureur le demande. Le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au responsable du poste de contrôle le plus proche, à la fermeture de course « coureur balai », ou bien à un responsable de pointage à l'arrivée de la course.

Un rapatriement des coureurs ayant abandonné sera mis en place, mais il sera demandé aux coureurs de rallier, s'ils le peuvent, la chapelle du parcours la plus proche, où ils pourront attendre la navette qui le ramènera à l'arrivée. L'attente de la navette pouvant être un peu longue et les postes de ravitaillement n'étant pas forcément dans des structures en dur, il convient que les coureurs emportent l'équipement nécessaire pour faire face à toutes les conditions météorologiques!

ARTICLE 11 - Feuille de route

Une feuille de route (road-book) sera disponible sur le site web du TRC56 une semaine avant le départ. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes et les lieux de ravitaillement, ainsi qu'un descriptif du parcours et ses coordonnées. La feuille de route sera susceptible de révisions, annoncées sur le site. Dans sa dernière édition, elle fera partie de l'équipement obligatoire (Voir article 17). Mais il est demandé de ne pas utiliser cette feuille de route pour vos entraînements, une partie du parcours s'effectuant sur des portions de chemins privés uniquement ouverts le jour de la course.

ARTICLE 12 - Sécurité et Assistance médicale

Elle sera assurée par un réseau de plusieurs postes de contrôle et postes médicaux, composés de Médecins, Contrôleurs, Signaleurs, Secouristes et de véhicules médicalisés.

Les postes de secours, pilotés par des associations de secouristes de l'Ordre de Malte, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins de l'épreuve sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Des numéros de téléphones à contacter en cas de nécessité seront communiqués lors de la distribution des dossards. Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

ARTICLE 13 - Assurance

L'organisation dispose d'une assurance responsabilité couvrant les activités de l'épreuve.

La participation se fait en connaissance de cause et donc sous la responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Il est conseillé à chaque concurrent non licencié de souscrire une assurance individuelle «accident».

ARTICLE 14 - Ravitaillements

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Il y aura néanmoins le long du parcours 4 postes de ravitaillement (Bon Secours, Locmaria, ND de Pitié et St Jude) ainsi qu'à l'arrivée. Les coureurs pourront ravitailler en eau à chaque chapelle.

Pour plus de précisions, voir le Road-book.

A l'arrivée, un ravitaillement solide et liquide sera offert à tous les concurrents.

ARTICLE 15 - Sacs des Coureurs – rapatriement des sacs en cas d'abandon

Les délais de rapatriement des sacs dépendront des contraintes logistiques, l'organisation ne pouvant garantir un rapatriement avant l'arrivée du coureur. Tout sera mis en œuvre pour que cette opération soit effectuée rapidement.

Les concurrents qui le souhaitent pourront laisser un sac avec leurs affaires à Lomener. Même si cette salle sera fermée à clef, il est vivement recommandé de n'y laisser ni argent, ni objet de valeur ou document important.

Aucune contestation sur le contenu des sacs ne sera recevable.

Rappel: Le site d'arrivée ne dispose pas de douches.

ARTICLE 16 - Assistance personnelle

L'assistance personnelle est interdite ainsi que les suiveurs qu'ils soient à pied ou avec tout autre moyen de transport. Une assistance est cependant tolérée uniquement dans ou autour des chapelles.

ARTICLE 17 - Equipement obligatoire

- 1 sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire suivant:
- 1 lampe frontale avec piles de rechange (formule A uniquement)
- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau transportable, réapprovisionnée en eau potable à chaque chapelle.
- 1 sifflet.
- Brassard ou gilet fluo pour la partie nuit (conseillé)
- La feuille de route (dernière édition, téléchargée du site de l'épreuve)

Fortement conseillé :

- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Un gobelet ou un bidon (aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements)
- Un téléphone mobile (le N° de téléphone devra être fourni à l'organisation au moment de l'inscription)

ARTICLE 18- Motifs de disqualification.

- Non respect du code de la route et des consignes des signaleurs où membres de l'organisation
- Pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture d'un poste de contrôle.
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Absence de l'équipement obligatoire au départ de l'épreuve (pas de contrôle systématique au départ, le concurrent est responsable du respect du contenu obligatoire, mais un contrôle en cours d'épreuve est possible à tout moment.
- Non assistance à un concurrent en danger.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou leur assistance.
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.
- Comportement irrespectueux vis-à-vis des membres de l'organisation et bénévoles.
- Refus de se faire examiner par les médecins de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.
- comportement dangereux d'un concurrent.
- Pour les formules relais, passage de témoin non validé par un commissaire de course ou non respect des conditions d'âge minimum exigé par la réglementation.

ARTICLE 19 - Contrôle anti dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti dopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Tout contrôle positif entraînera la disqualification immédiate.

ARTICLE 20- Réclamations

Elles seront recevables par écrit dans les trente minutes après l'affichage des résultats provisoires par la direction de course à l'arrivée.

ARTICLE 21 - Couverture photo, télévision, vidéo et droits

Sauf demande formellement signifiée, les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, et renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréées pour l'utilisation faite de leur image. Les professionnels audio-visuels doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur.

ARTICLE 22 - Droits d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur le site <https://www.klikego.com/> - aucune inscription ne sera prise sur place.

Tarifs

Formule A	60 € / coureur si inscription avant 25/09/25, 65 € après
Formule B	100 € / équipe si inscription avant 25/09/25, 120 € après
Formule C	30 € / coureur si inscription avant 25/09/25, 38 € après
Formule D	50 € / équipe si inscription avant 25/09/25, 60 € après
Formule E	Gratuit

ARTICLE 23 - Classement et récompenses

Dotation en nature aux 3 premiers individuels H et F (courses A, C et E) et aux 3 premières équipes relais (courses B et D).

Tirage au sort de lots de récompenses.

La remise des récompenses aura lieu à partir de 17h à Lomener.

ARTICLE 24 - Modification du parcours - Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement jusqu'à la veille de l'épreuve. Elle se réserve également d'annuler à tout moment l'épreuve pour des raisons de sécurité. Ces décisions seront communiquées exclusivement sur le site web de l'épreuve, par email et par SMS.

ARTICLE 25 - Clôture des inscriptions

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de concurrents par catégorie sera atteint (100 coureurs pour les formules A et C, 50 équipes pour les formules B et D), et au plus tard 24 h avant l'épreuve.

L'organisateur peut à tout moment clôturer les inscriptions sans préavis.

Article 26 - Autres infos pratiques

Une liaison par car sera mise en place le samedi 25 octobre :

- entre Lomener et St Etienne à 05h45
- entre Lomener et ND de Pitié à 11h45

Réservation obligatoire sur le site web du TRC-56. <http://www.trailrelaischapelles56.fr/reservation-navette/>. Les coureurs sans réservation ne seront pas prioritaires pour l'embarquement dans les cars.

ARTICLE 27 - Désistement, remboursement

Les éventuels désistements devront être signalés par e-mail ou courrier au plus tard 24 octobre à 12h00 pour avoir droit à un remboursement. Cependant pour couvrir les frais engagés, il sera appliqué une retenue forfaitaire de 3 Euros pour toutes les distances et quelle que soit la raison.

Aucun échange de dossard n'est autorisé car l'inscription est personnalisée.

Après le 24 octobre à 12h, aucun remboursement ne sera effectué et ce quelque soit la raison. A cet égard, il est conseillé de contracter une assurance annulation auprès d'un organisme spécialisé, les droits d'inscription ne garantissant pas ce risque.